

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000 € : vous remboursez 24 mensualités de 84,20 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe de 1%. Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80 €. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84 €.

Créserfi

Lettre d'information

La SRIAS des Hauts-de-France, partenaire du Groupe CSF !



Le prêt « Avantage partenariat »⁽¹⁾
d'un montant de 2 000 € à partir de 1 % TAEG fixe remboursable en 24 mensualités.



Projet immobilier
Accompagnement personnalisé sur des durées les plus adaptées et rachat possible de votre prêt immobilier.



Projet de regroupement de crédits
Accompagnement avec des solutions personnalisées pour être plus serein.



Des solutions d'épargne
simples et sécurisées.

À très vite !



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR



OU

03 20 12 87 87

(appel non surtaxé)

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux agents de votre établissement adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. En cas de modification des conditions de prise en charge de l'adhésion et de la cotisation les agents de vos établissements non adhérents/cotisants du CSF pourront être amenés à s'acquitter d'un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Pour 1 emprunteur, TAEG fixe de 1% à 4,28% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2 000 € sur 24 mois. Exemple et conditions au 11 avril 2022 et susceptibles de variation. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

• Pour les prêts immobiliers : CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : LA BANQUE POSTALE (SA au capital de 4 631 654 325 €) - siège social et adresse postale : 115 rue de Sévres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.oriass.fr) ; LCL (SA au capital de 2 037 713 591 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - siège central : 19 Bd. des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° Orias 07 001 878 (www.oriass.fr) ; CRÉDIT DU NORD (SA au capital de 890 263 248 € - Siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - Siège central : 59 Bd. Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° Orias 07 023 739 (www.oriass.fr) ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SA au capital de 1 066 714 367,50 € - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Bd. Haussmann 75009 Paris - Orias n° 07 022 493 (www.oriass.fr) ; CIC (SA au capital de 608 439 888 € - Siège social : 6 Av. de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° Orias 07 025 723 (www.oriass.fr).

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

• Pour le regroupement de crédits, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs : BANQUE EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.oriass.fr) ; CRÉDIT LIFT, marque de CA Consumer Finance (SA au capital de 554 482 422 €) - RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 (www.oriass.fr) - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex ; BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE (SA au capital de 529 548 810 € - RCS Paris 542 097 902 - Orias N° 07 023 128) - Siège social : 1 bd Haussmann 75318 Paris Cedex 09 ; CFCAL Banque (SA au capital de 5 582 797 € - RCS Strasbourg 568 501 282 B) - Siège social : 1 rue du Dôme 67000 Strasbourg) ; CREATIS (SA au Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 €) - Siège social : 61 Av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59 650 VILLENEUVE D'ASCO - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'Orias en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.oriass.fr) ; CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° Orias 08043988 (www.oriass.fr), vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60% du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur le csf.fr.

• Les offres d'épargne-retraite, de placements et d'immobilier neuf sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 009 834 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et de conseiller en investissement financier (CIF), membre de l'Anacof-Cif association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), Intermédiaire en transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CFI 7501202200000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France, Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière : police n° RPI10147372 souscrite auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit de l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, par email à : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris.